Politique Qualité AISMT36

2024-2027

Le présent document définit les orientations et l'engagement de l'AISMT36 vers une démarche d'amélioration continue.
Dans un contexte d'évolution règlementaire, de développement de l'offre, nous avons pour ambition de renforcer la qualité des services rendus à nos adhérents et leurs salariés.

Notre politique d'amélioration continue de la qualité est centrée sur les
3 missions principales des Services de Prévention et de Santé au Travail :

- La prévention des risques professionnels
- le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs
- la prévention de la désinsertion professionnelle.

Elle s'appuie sur une réflexion collective et pluriprofessionnelle et un engagement de l'ensemble des professionnels de l'AISMT36 à exercer leurs activités en toute impartialité et de manière équitable vis à vis de nos adhérents et des salariés suivis.

La loi du 2 Août 2021 précise que chaque SPSTI fait l'objet d'une procédure de certification dont les objectifs sont fixés par le référentiel des SPSTI
(AFNOR SPEC2217).

Afin de répondre au mieux aux attentes, l'AISMT36 s'inscrit dans une démarche dynamique de progrès, de qualité et de proactivité et elle souhaite répondre aux orientations et objectifs suivants :

EFFECTIVITE DE L'OFFRE SOCLE du service :

- Garantir le suivi de santé dans le respect de la réglementation, en fonction des besoins de santé au travail et santé publique
- Orienter les actions des équipes pluridisciplinaires en priorité vers la prévention primaire
- Assurer le maintien en emploi des populations en risque de désinsertion professionnelle
- Respecter les règles d'archivage, de traitement et de protection des données
- Gérer les réclamations, non-conformités

Politique Qualité AISMT36

2024-2027

RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LES PARTIES PRENANTES :

- S'assurer de la présence effective des équipes dans les entreprises de manière régulière
- Assurer une relation régulière avec les branches professionnelles en fonction des besoins des entreprises et de la prévention
- Assurer la communication avec les adhérents, salariés et partenaires du service

EVALUATION DE LA QUALITE DE NOS prestations :

- Mesurer l'efficacité du service rendu
- Évaluer l'accueil physique des salariés
- Évaluer l'accueil téléphonique des adhérents et des salariés
- Évaluer la satisfaction suite à nos différentes actions (visites, interventions en entreprise, conseils et sensibilisations....)
- Évaluer le délai de traitement des réclamations

Pour mener à bien ces objectifs toutes les équipes de l'AISMT36 sont mobilisées et la présente politique est révisable à tout moment sur décision de la Direction, en cas de modification de la règlementation ayant une incidence sur les orientations ou en cas de modification majeure de l'organisation.

Le 10.07.2024

J-F RUDEAUX
Président